

ici

NOUS ACCUEILLONS UN ENFANT



JUIN 2019

Bulletin publié conjointement par l'Association démocratique des ressources à l'enfance du Québec (ADREQ (CSD)-Montréal) et le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal acheminé périodiquement aux ressources de type familial



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal
Québec

**Nous profitons de l'arrivée du soleil et de la chaleur de juin
pour vous souhaiter un bel été et de belles vacances en famille bien méritées!**

FORMATIONS 2019-2020

Le comité local de formation vous présentera son calendrier annuel de formations en septembre prochain. Sachez toutefois, qu'en plus des formations habituellement offertes par le Collège Bois-de-Boulogne, les formations *Instrument de classification, Cadre de référence, SOCEN et RCR*, une nouvelle offre de formations vous sera offerte. Les thèmes suivants seront abordés : l'éducation sexuelle, la prestation sécuritaire de services (incident-accident) et, la déficience intellectuelle et le trouble du spectre de l'autisme.

Les orientations ministérielles en matière de formations et de perfectionnement nous ont aussi amené à développer une formation intitulée : *Rencontre d'information-formation entre l'établissement et ses ressources (RI-RTF)*. Celle-ci aura pour objectif d'informer les ressources des politiques et procédures applicables en regard de la prestation de services de la ressource et en conformité avec les ententes collectives et nationales. Elle permet également de transmettre aux ressources toutes autres informations pertinentes, ex. : Code d'éthique de l'établissement, CNESST, facturation et réclamations, etc.

Nous avons l'attente que chacune des ressources participera à au moins une des formations.

Au plaisir de vous y retrouvez!

SOIRÉE-GALA DES FAMILLES D'ACCUEIL

Ne voulant pas laisser passer sous silence la semaine des familles d'accueil, l'ADREQ-CSD-Montréal vous invite à participer à une soirée-gala faite sur mesure pour vous.

*Ne pas envisager de fêter avec vous serait d'oublier comment vous adorez donner aux autres.
Alors, le 19 octobre 2019, votre association veut vous donner en retour.*

Au menu, il y aura de la bonne musique, de la danse et un buffet copieux.

Réservez cette date dans votre agenda, car nous serons ravis de vous voir. Ce sera l'occasion de rencontrer les autres ressources et d'échanger un moment de convivialité.

D'autres informations suivront.



Il fait très chaud!



Précautions à prendre pour les enfants

En période de grande chaleur, l'état de santé d'un enfant peut se détériorer rapidement.

Assurez-vous :

- de lui faire boire de l'eau toutes les 20 minutes;
- de rafraîchir sa peau plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée;
- de lui faire prendre un bain ou une douche tiède au moins 2 fois par jour;
- de planifier ses activités extérieures avant 10 h et après 15 h;
- de l'habiller avec des vêtements légers et de lui couvrir la tête d'un chapeau à large bord.



Pour le bébé allaité, offrir le sein plus souvent.

Pour le bébé nourri au biberon, offrir de l'eau entre les boires.



Ne jamais laisser un enfant ou un bébé seul dans une voiture ou une pièce mal aérée, même quelques minutes.

Signes importants à surveiller :

- maux de crânes et têtes foncées;
- peau, lèvres ou bouche sèches;
- maux de tête, vomissements ou diarrhée;
- couleur anormale de la peau, pâle ou rouge;
- yeux creux et sombres;
- température du corps élevée, 38,5 °C et plus (rectale);
- agitation inhabituelle, irritabilité ou confusion;
- difficulté à respirer;
- somnolence, dort beaucoup et difficile à réveiller.

L'Éditeur © Gouvernement du Québec, 2018

Si l'enfant ou le bébé présente un ou plusieurs de ces signes ou si vous avez des questions sur sa santé, appelez Info-Santé en composant le **8-1-1** ou renseignez-vous auprès d'un professionnel de la santé.

En cas d'urgence, appelez le **9-1-1**.

Pour en savoir plus :
www.msss.gouv.qc.ca/chaleur

Santé
et Services sociaux
Québec

NOUVELLE POLITIQUE INTÉGRATION ET DÉPART DE L'USAGER DE LA RESSOURCE

L'intégration d'un usager dans une ressource intermédiaire (RI) ou une ressource de type familial (RTF) ainsi que son départ sont des transitions majeures dans la vie de ce dernier, de sa famille et de ses proches. Ces étapes cruciales sont souvent une grande source de stress et elles demandent beaucoup d'adaptation de la part de l'usager et de son entourage. Conséquemment, elles nécessitent une attention particulière de la part des intervenants du CIUSSS.

La collaboration des responsables de RI et de RTF est également très importante, afin de faciliter le bon déroulement de ces transitions.

Les objectifs de la présente politique sont de :

- × Préciser les orientations et principes directeurs relatifs à l'intégration et au départ d'un usager d'une RI-RTF;
- × Préciser les responsabilités relatives à chacun des acteurs impliqués.

Cette politique a été adoptée par l'établissement le 26 mars 2019. Vous y aurez accès sur notre site internet dans les prochaines semaines.

NOUVELLE MESURE AU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

À l'instar de la majorité des autres provinces canadiennes, le Québec **prolonge l'utilisation obligatoire du siège d'appoint** jusqu'à ce que l'enfant mesure 145 cm (4 pieds 9 pouces) ce qui est le cas généralement autour de l'âge de 9 ans. **La nouvelle règle est entrée en vigueur le 18 avril 2019.**

Nous profitons également de l'occasion pour vous rappeler que la coquille est requise pour les bébés. Son positionnement est le siège face vers l'arrière jusqu'à 10 kg (22 lb).

Le siège d'auto est obligatoire pour l'enfant entre 10 kg et 18 kg (22 lb et 40 lb). Selon la taille de l'enfant, il peut être orienté vers l'arrière ou vers l'avant.

Le siège d'appoint est nécessaire pour un enfant pesant au moins 18 kg (40 lb). Les enfants devront être installés dans un siège d'appoint adapté à leur poids et à leur taille jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 9 ans ou jusqu'à ce qu'ils mesurent 145 cm (4,75 pieds).

Enfin, les enfants de moins de 12 ans doivent toujours être assis sur la banquette arrière.

Ces différentes mesures nous permettent d'assurer la sécurité de nos enfants, respectons-les!

